




Développez et valorisez vos compétences en bureautique

Certifications TOSA



La maîtrise des outils bureautiques est aujourd'hui un atout incontournable pour votre métier

Le **Pôle universitaire Michèle Weil** vous accompagne sur un parcours de formation personnalisé menant à la certification **TOSA**, reconnue par les entreprises, pour valoriser et développer vos compétences en bureautique.

POUR QUI ?

- Demandeurs d'emploi
- Salariés et indépendants
- Agents des collectivités

LES DÉBOUCHÉS

- Adaptation des compétences au poste de travail
- Renforcement des pratiques bureautiques dans les fonctions supports : secrétariat, adjoint administratif, métiers du commerce...



OBJECTIFS

Renforcer la maîtrise des outils bureautiques dans un contexte professionnel :

- La mise en forme professionnelle de **documents textes** (Word),
- La création de **tableaux** et la manipulation de données avec formules (Excel),
- L'élaboration de **présentations** claires avec insertion d'éléments multimédias (PowerPoint),
- L'organisation et le suivi des **courriels**, contacts et rendez-vous (Outlook).

Utiliser les fonctionnalités intermédiaires des logiciels pour optimiser la productivité.

DÉTAILS DU PARCOURS

Modalités pédagogiques

- Formation en **présentiel**
- Entretien d'entrée, **positionnement initial et bilan individuel**
- Accompagnement **individualisé**
- Parcours **modulaire** sur mesure

Durée et calendrier

- **Durée moyenne** : entre 35 et 48 heures + 1h d'examen par logiciel
- **Rythme hebdomadaire** : 6 à 9 heures par semaine
- **Dates** : entrées/sorties permanentes

Résultats

- **100% de réussite à l'examen TOSA**
- 99% des bénéficiaires recommandent cette formation
- 98% sont satisfaits des formateurs et de l'accueil
- 96% sont satisfaits des méthodes

Tarif

- **Tarif** : 20€/h TTC soit 720€ TTC* par parcours moyen

*La prestation entre dans le champ d'exonération de la TVA - Art. 261.4.4° a du CGI (formation professionnelle)

Financements possibles

- **CPF suffisant** : Financement 100 % pris en charge via le Compte Personnel de Formation
- **CPF partiel** : Financement possible par solde CPF + Aide Individuelle à la Formation (AIF) sous réserve de l'accord du conseiller France Travail
- **Pas de CPF** : Possibilité de financement via Aide Individuelle à la Formation (AIF) avec accord du conseiller France Travail, ressources personnelles ou financement employeur



UN CADRE D'APPRENTISSAGE PRIVILÉGIÉ

Salle de formation équipée :

- Ordinateurs à disposition
- Connexion WIFI
- Accès à la plateforme de formation en ligne OnlineFormapro



Espaces en libre accès :

- Espace pause déjeuner
- Centre de ressources